

# L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ÉTATS-UNIS.

Un an.....50ct  
Six mois.....25c

L'abonnement est strictement payable d'avance.

5ième ANNÉE

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur.

BUREAU ET ATELIER: RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

JOLIETTE, JEUDI, 13 DÉCEMBRE 1888

ANNONCES.

Lièrre insertion par ligne.....10ct.  
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions  
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut  
donner un avis au moins quinze jours avant l'expiration  
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

No 19

No. 24

LES

DRAMES DE LA VIE ET DE LA MORT

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE III.

—Séparons-nous, monsieur, dit Carmen tremblante d'émotion, je n'ai que trop abusé de votre dévouement, de votre générosité. Ah! croyez-le bien, je vous en garderai une éternelle reconnaissance.

—Si je puis encore vous être utile, madame, usez de mon nom, je suis payé d'avance par la pensée d'être encore bon à quelque chose.

—Non, merci, monsieur, je ne pourrais que vous compromettre davantage. Je me rends chez une de mes femmes, en dehors de la ville; j'y resterai cachée jusqu'au moment où je pourrai revoir mon enfant. Vous, monsieur, acceptez l'hospitalité que je vous offre dans la maison dévastée de don José, pour moi je ne saurais y retourner; c'est là que j'ai donné votre adresse, dans cette rue de la Reconquista qui se prolonge droit devant nous en suivant la rivière. A défaut de confort vous y trouverez la tranquillité et personne ne viendra vous troubler; un vieux nègre, domestique de mon mari, le gardien de ces ruines, vous servira pendant le temps que vous voudrez y rester.

Tenez, fit-elle, détachant une bague de son doigt, voilà mes ordres pour Joachim; montrez-lui ce cachet qui est celui de mon mari, il vous obéira comme à moi-même. N'oubliez pas la dernière maison à gauche avec une grille sur la rue. Merci encore et que Dieu vous guide!

Avant que Robert eût le temps de balbutier un refus, dona Carmen s'était enfoncée dans l'ombre des saules, lui laissant à la main l'anneau aux armes des marquis de Pombal.

Cette hospitalité, qu'il voulait refuser, c'était la Providence qui lui offrait; à cette heure de la nuit et avec de faibles ressources, que pouvait devenir un étranger dans une ville comme Buenos-Ayres? Robert, encore impressionné par le récit des horreurs dont ces rues, pourtant si calmes, avaient été le théâtre, réfléchit que pour quelques heures il pouvait être l'hôte de dona Carmen, le temps de demander à être incorporé dans les troupes argentines. Il prit à la main la valise qui contenait quelques effets provenant de la garde-robe du capitaine de l'Helvetia et marcha droit de vant lui dans la direction indiquée par dona Carmen, prolongeant les arcades désertes de la Recoba, sorte de monument mauresque dévoilé par des galeries sous des terrasses ornées de grands vases vernissés, sur lesquels la lune détachait des étincelles et inondait de ses rayons les murs blancs de l'édifice; alors que sous les voûtes regnait une obscurité profonde, devant lui se profilaient dans le ciel scintillant d'étoiles les clochers du couvent de Saint-François, plus loin la tour de Santo-Domingo portant encore les traces du siège que les Anglais essayèrent dans leur défaite; enfin, à l'extrémité de la rue, à gauche du côté de la rivière, dont un banc de

vaieurs annonçait la présence, un grand mur sur lequel s'ouvrait une grille monumentale, dans le fond un massif d'orangers cachait des bâtiments à demi ruinés, portant sur leurs débris les marques noires de l'incendie.

—C'est là, se dit Robert, en cherchant le moyen d'ouvrir la grille barricadée à l'intérieur.

Il n'y serait jamais parvenu lors que se détacha en pleine lumière, sur les feuilles sombres des orangers, la figure d'un vieux nègre qui lui cria:

—Passez au large!

—Non, répondit Robert, si je suis bien ici devant la maison de dona Carmen de Pombal.

—Il n'y a plus maintenant ni de dona Carmen, ni de marquis de Pombal. Au large, gringo!

A ce mot, la plus grande insulte pour tout étranger, Robert comprit que le vieux sambo n'aimait pas les nouvelles figures et qu'il était prudent d'essayer du talisman de dona Carmen, s'il ne voulait pas rester dans la rue.

—Joachim, j'arrive avec des ordres de votre maîtresse. Voyez plutôt.

Et il tendit sa main au nègre, en lui montrant à travers la grille la précieuse bague.

Le vieux serviteur, toujours défiant, regardait sans mot dire.

—Et bien! êtes-vous convaincu que le gringo ne ment pas?

—Excusez, signor, mes yeux sont vieux, ils voient mal, donnez-moi la bague que je l'examine à la lumière de ma lampe.

Pourtant la lune éclairait comme en plein jour, mais Robert, sans se formaliser de cette marque de défiance, laissa le nègre rentrer dans la maison où brillait la lueur d'une lampe; il revint peu après avec un empressement bien différent de celui qu'il avait mis à accueillir un étranger.

—Mille grâces, Excellence, disait-il en faisant jouer la serrure, mille pardons, illustre seigneur, d'avoir osé douter de vous et de votre parole; vous êtes bien l'envoyé de ma chère maîtresse et Joachim est à vos ordres; parlez, vous plaît-il de vous reposer? avez-vous besoin de quelques confortants? Ici, où tout est misérable, votre esclave trouvera pourtant dans les débris de cette maison le moyen de vous offrir un abri digne de vous.

Pendant que le sambo, avec l'obsequiosité et la verbosité de sa race, conduisait Robert vers la maison qui se développait derrière le rideau d'orangers; celui-ci considérait ces vastes bâtiments portant la trace de l'abandon, du feu et du pillage.

Comme toutes les maisons argentines, elle était sans étages, élevée autour d'un carré formant cour, sur laquelle les appartements ouvraient par des arcades mauresques; l'ornementation de style arabe avait dû être d'une grande beauté, à en juger par les débris de faïences qui tenaient au revêtement des murs, à la délicatesse des colonnades encore debout au milieu d'une cour dallée de marbre; là s'épanouissait une vasque fouillée dans un bloc de quartz aux tentes violettes, semblable à ceux où se cache l'ame-thyste sur les rochers de l'Oruguay. La source qui murmurait dans le bassin était depuis longtemps tarie, des herbes parasites y poussaient en gerbes serrées, la lune étendant

sur ces ruines sa lumière douce, égale, se jouant à travers les sculptures des ogives, courant sur les arêtes des murs écroulés, entrant à flots à travers les fenêtres béantes et traçant une ligne noire sur les fers tordus des balcons.

Sous l'impression de ces lieux pleins d'une sévère et mélancolique tristesse, Robert songeait:

—A quoi tient le bonheur, se disait-il, et combien il faut peu de temps pour en effacer les traces!

Il laissait Joachim le diriger sur le côté du bâtiment faisant face à la rivière et qui, par sa construction massive, avait mieux résisté aux ravages de l'incendie.

Le récit encore palpitant de dona Carmen se retraçait à sa pensée, il voyait se dérouler devant lui le drame de cette nuit terrible, dans ces lieux mêmes aujourd'hui si calmes et si paisibles.

—A vos ordres, Excellence, par ici, cria le sambo revenant sur ses pas, croyant Robert arrêté par quelque éboulement.

Et tous deux entrèrent dans une vaste pièce, la seule dont la porte et les fenêtres à demi calcinées permettant un abri intérieur; sur le plâtre dégradé des murs se retrouvaient çà et là les restes d'une peinture à la fresque ayant dû représenter des guirlandes de fleurs. Pour tout meuble une table, une chaise et dans un coin des peaux de mouton jetées sur un lit du pays, simple peau de bœuf tendue sur quatre piquets.

Robert s'assit sur l'unique siège et le nègre plaça devant lui une petite lampe, où brûlait une mèche fumeuse usagée dans de l'huile de coco.

Il regardait le nouveau venu, cherchant à deviner qui il était, ce qui l'amenaient en ces lieux, quelles relations il pouvait avoir avec dona Carmen; les questions brûlaient ses lèvres et il ne savait comment s'y prendre pour les formuler; puis songeant tout à coup que le vin rend expansif, il s'écria:

—Pardons, Excellence, pardon, je reste là quand je devrais vous offrir quelque chose, un verre d'excellent pakarete; il en reste quelques bouteilles dans la cave.

Et d'une petite armoire il sortit un de ces vieux flacons au ventre rebondi comme on n'en voit plus de nos jours, même dans les celliers de Cadix, puis il déposa un plateau un débris de torqueta, galette de maïs cuite sur la braise, s'excusant d'offrir de si maigres provisions à une Excellence comme celle qu'il avait l'honneur de traiter.

Robert mordit à belles dents la pâte dorée croustillante de la torqueta, et trouva au pakarete une chaleur, un parfum que l'âge avait sans doute augmentés.

—Vous avez donc vu ma chère maîtresse? commença le sambo, se porte-t-elle bien? que fait-elle?

Et le nègre n'allait pas finir ses interrogations, quand Robert y mit un terme en lui disant ce qui pouvait l'intéresser, tout en cachant la présence de dona Carmen à Buenos-Ayres.

—J'ai rencontré votre maîtresse à Montevideo, où j'ai pu lui rendre un léger service; elle a cru devoir le reconnaître en m'offrant pour quelques jours l'hospitalité dans sa maison dévastée; demain au plus tard, Joachim, vous serez délivré de ma présence.

—Oh! Excellence! pouvez-vous dire, c'est un honneur, c'est un bonheur pour moi de vous avoir ici où je vis seul, toujours seul avec les hiboux qui nichent dans ces ruines.

Mais revenant à ses questions: —Que fait dona Carmen à Montevideo?

—Elle y pleure son époux et attend des jours plus heureux pour retrouver son fils.

—Jesus! son fils, s'écria le nègre, elle parle de retrouver son fils, ignore-t-elle donc que lui aussi est mort? qu'ici même j'ai vu un tigre étouffer dans ses bras le pauvre innocent. Infortunée maîtresse, elle a sans doute perdu la raison, reprit le sambo parlant plus bas, dites, n'est-ce pas, le chagrin, la douleur l'ont rendu folle? murmura-t-il à l'oreille de Robert, comme s'il eut craint que tout autre entendit ses paroles.

—Non, dona Carmen n'est pas folle, elle a toute son énergie, toute sa force pour envisager son malheur, mais en même temps tout le courage d'une mère pour retrouver son enfant. Ce fils a été épargné, la main d'une amie bien puissante le tient caché à l'abri des vengeances de Rosas.

En ce moment un léger craquement se fit entendre dans les boiseries voisines de la fenêtre. Robert détourna vivement la tête et ne vit rien... rien qu'un rayon de lune glissant à travers les planches disjointes.

—Le vent... c'est le vent, seigneur, qui a poussé la fenêtre, dit aussitôt le vieux nègre s'empressant d'assurer la fermeture.

Robert n'y fit plus attention et continua:

—Votre maîtresse a l'espoir prochain de revoir son fils.

—Sait-elle où il est, le carissimo nino?

—Non pas précisément, elle présume qu'il a été confié à des gens de la campagne dans une estancia éloignée de Buenos-Ayres.

—Comment, par qui a-t-elle appris cette heureuse nouvelle?

—Je l'ignore.

(A continuer)

Grande Chance pour les Cultivateurs!

Nous conseillons fortement aux cultivateurs de faire usage de la célèbre Charrue de

M. Sévère Chaussé.

Fabricant de Charrues, Etc.,  
L'Épiphanie, P. Q.

Cette charrue est certainement celle qui devrait être en usage partout. Tous ceux qui s'en servent en sont très satisfaits, elle est légère, fait l'ouvrage à perfection, a l'oreille trempée plus solidement que toute autre et se vend garantie sous tous rapports.

Essayez-la avant de vous en procurer ailleurs et vous aurez pleine et entière satisfaction. Le prix est de \$12,00.

Vente à conditions faciles.

Adressez-vous à

M. SÈVÈRE CHAUSSE,

L'Épiphanie, P. Q.

No 9, 4 Oct. 1888—6m

Avis aux marchands. — Si vous avez besoin d'un bon soulier, fait avec tweed neuf de première qualité, et en bon cuir goudrier, adressez-vous à Albert Gervais. Le prix en gros est de \$2,40 cts la douz. Essayez-les une fois, et vous en serez satisfaits.

NOUVEAUTES

—POUR—

L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cachemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assorties. Etoffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment extraordinaire pour le deuil. Un grand choix de collets, poignets, cols pour les jeunes gens. Les couvertes ont été achetées par ballot à des conditions extraordinaires. Couvre-pieds blancs et en couleur en grande quantité.

Un lot de corps et caleçons défiant toute compétition. Tapis pour plancher de salons de 35 à 75 cts la verge. Le plus grand assortiment de hardes faites que l'on puisse voir.

Il ne faut pas oublier les pelletteries pour le grand choix dans différentes modes pour Dames et Messieurs: Au-delà de 500 peaux de moutons de Perse assorties dans les prix suivants: \$2,50, \$3, \$3,50, \$4, \$4,50, \$5, \$5,50, \$6, \$6,50. Imitation Seal Skin jusqu'à \$15 la verge.

Ainsi venez voir le plus grand assortiment.

Ainsi peut-il être en droit de dire: "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Camille Labrèche

Avis Important!

M. Ald. Charland,

Huissier de la Cour Supérieure

—ET—

Agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St Viateur.

Noël et le Jour de l'An. — L'assortiment de jouets, bijouteries, etc., etc., à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An est installé au magasin de M. Albert Gervais ou tout le monde est respectueusement invité à venir le visiter.

M. Albert Gervais, vendra ces objets aux prix les plus bas.

Venez et vous serez satisfaits.

**L'ETOILE DU NORD**

Imprimé et publié par

ALBERT GERVAIS.

ADMINISTRATION ET REDACTION

Rue Manseau, Joliette, P. Q.

ABONNEMENT

Pour une année.....50cts  
" 6 mois.....25cts

Strictement payable d'avance.

La rédaction du journal n'est pas responsable des  
faits et des opinions émises par ses correspondants.

**L'ETOILE DU NORD**

JOLIETTE, JEUDI, 13 DECEMBRE 1888

**Notre nouveau Juge**

M. Charles de Lorimier, avocat, C. R., a été nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Joliette, en remplacement de feu le juge Globensky.

Il est né, le 12 septembre 1842, à Dubuque, Iowa. Il est le fils de Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier et de Rachel Cadieux de Courville. Son père, avocat à Montréal, était le frère de Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, qui fut exécuté, en 1839, pour avoir pris une part à l'insurrection de cette époque.

En 1880, il fut agrégé à l'Université Laval comme professeur de droit criminel et en 1882, il devint le professeur titulaire à la même chaire.

Le juge de Lorimier a été un des fondateurs de la *Thémis*, revue légale qu'il publiait en collaboration avec feu le juge T. J. J. Loranger et M. le recorder de Montigny.

Le juge de Lorimier, depuis 15 ans, a été membre du conseil du barreau, où il a occupé toutes les charges, excepté celle de bâtonnier.

En 1884, il fut choisi comme président de la convention des anciens élèves de collège Sainte Marie.

Il a aussi pris une part active aux deux Congrès catholiques, celui de Québec et celui de Montréal.

**Echos du Palais de Justice.**

L'Hon. Juge B. Globensky, avant à son décès plusieurs causes de la Cour Supérieure de ce district, en délibéré. Les avocats vont se trouver obligés de plaider de nouveau ces causes devant un autre Juge.

Peu de causes ont été inscrites pour le présent terme de la Cour de Circuit, pour la raison que les avocats n'ont su qu'à la dernière heure qu'il y avait un juge pour présider le terme.

Les brefs pour les élections de Mégantic, l'Assomption et Dorchester, sont lancés; nomination le 20, votation le 27.

**CORRESPONDANCE**

**A propos de Juge.**

La *Minerve* à propos de la nomination de l'Hon. Juge de Lorimier pour le District de Joliette, fait remarquer que le nouveau titulaire se voit préféré à bien d'autres avocats qui ont dans le parti conservateur un meilleur état de service que lui. A mon avis, la politique ne doit aucunement être prise en considération quand il s'agit de la nomination d'un Juge pour administrer la Justice. La magistrature n'est pas une sinécure et le gouvernement serait bien blâmable s'il allait faire du patronage aux dépens des justiciables d'un District en choisissant un partisan dévoué de préférence à un homme possédant les qualifications requises. La première chose à considérer quand il s'agit de faire une nomination de Juge, c'est la qualification c'est-à-dire la science et les aptitudes nécessaires.

Un Juge est un véritable fléau si par sa science, son jugement et son honnêteté il n'est pas à la hauteur de sa position et de la gravité des devoirs qui lui incombent.

L'Honorable Juge de Lorimier est, nous dit-on, parfaitement qualifié pour la magistrature. A la bonne heure! Qu'il vienne résider parmi nous et tout le monde sera satisfait de sa nomination. A l'avance, nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue en même temps que nous lui présentons nos félicitations sur sa promotion à la magistrature.

**ECHOS DU JOUR**

Les frais judiciaires dans la contestation de l'élection de l'Assomption s'élèvent à \$2,500. Sur cette somme les requérants devront payer \$400 et le Dr Forest paiera la balance.

En Octobre, il y a eu 218 Chinois qui ont immigré dans la Province de la Colombie. La passe qu'ils ont dû payer se monte à \$10,800.

Le *Sun*, de New-York, partage l'opinion de Goldwin Smith, que l'union commerciale est une mesure préliminaire pour assurer l'annexion.

C'est sir Hector, et non M. Bowell qui agira comme secrétaire d'Etat en l'absence de M. Chapleau.

Il y aura, en 1889, trois éclipses de soleil et deux de lune: 1o Eclipses totale du soleil, le 1er janvier; 2o éclipse partielle de lune, 17 janvier; 3o éclipse annulaire de soleil, les 27 et 28 juin; 4o éclipse partielle de lune le 12 juillet; 5o éclipse totale de lune, les 21 et 22 décembre.

On prétend que la quantité de blé d'Inde qui passera à Chicago, cette année, sera assez considérable pour charger 3,000 000 de chars; il faudrait 50,000 locomotives pour porter cette énorme charge et ce convoi serait assez long pour faire une fois le tour du monde.

L'armée américaine ne se compose que de 2,188 officiers et 24 549 soldats. Coût: près de 75 millions soit 15 de moins que la somme ordinairement votée.

Sept demandes pour divorce sont déjà produites pour être soumises au Sénat à la prochaine session.

Sur 2,540 empereurs ou rois ayant régné sur 24 nations, il y en a 299 qui ont été détrônés; 64 qui ont abdiqué; 20 qui se sont suicidés; 11 qui sont devenus fous; 105 qui sont morts en guerre; 123 qui ont été prisonniers; 25 qui ont été martyrisés; 151 qui ont été assassinés; 62 qui ont été empoisonnés; et 108 qui ont été condamnés à la peine de mort.

Le jugement vient d'être rendu dans la cause de M. McGreevy réclamant une balance de compte de \$970,000 pour travaux extra sur le chemin de fer Intercolonial. Cette cause était pendante depuis longtemps. Le juge Fournier vient de rendre jugement en faveur de M. McGreevy pour \$120,317.

M. Curran, M. P., et M. Hall, M. P., ont eu une entrevue avec l'honorable M. Bowell, au sujet des droits d'entrée sur la dynamite. Le ministre a promis de prendre le sujet en considération.

L'hon. J. J. C. Abbott, maire de Montréal, rapporte, de retour d'Europe, que le crédit canadien est magnifique et solide sur les places de Londres et Paris.

Nos compatriotes dont les noms suivent sont candidats aux charges de conseillers et échevins pour la ville de Holyoke, Mass.: J. A. Lapointe, Fred. St-Martin, Ulric Perrault, Onésime Viens, Nap. Aubertin.

M. Gye, le mari de notre célèbre compatriote, l'Albani, est devenu presque aveugle. Il ne pourra pas accompagner l'Albani dans sa tournée en Canada, au mois de février.

**Une nouvelle loi.**

M. le curé Labelle travaille actuellement à une loi concernant la taxe des églises et des maisons d'éducation, mais vu que plusieurs évêques sont actuellement absents de leurs diocèses, il est probable que cette loi ne pourra pas être soumise à la chambre cette année. Le premier ministre n'a pas dit quel genre de taxe il entend imposer

**VOTE OBLIGATOIRE**

Un de nos confrères de Montréal au cours d'un article sur la loi des élections suggère, entre autres innovations que le suffrage soit universel et le vote obligatoire. Ce n'est que par ce moyen que nous pouvons, suivant lui, conserver les libres constitutions dont nous jouissons.

Nous ne sommes pas prêts à admettre que le vote obligatoire serait un progrès, ni qu'il serait facilement applicable.

Il est, sans doute, à désirer que dans les gouvernements populaires chaque citoyen manifeste sa volonté en un sens ou en l'autre, par son vote.

Si les abstentions sont nombreuses il n'y a plus réellement d'expression d'opinion de la majorité et le pouvoir reste entre les mains d'une minorité.

C'est le devoir de tous ceux qui prennent part à la chose publique en ont quelque influence sur les masses de leur enseigner quelles doivent la manière voulue par l'esprit de notre constitution. Mais il y a loin de là au vote obligatoire.

Et, d'ailleurs, comment obliger les citoyens à voter? On ne parlera pas d'employer la force pour conduire au poll le votant, comme on y conduirait un être sans raison. Il ne reste qu'à imposer une amende à ceux qui s'abstiendraient, et qui ne voit combien d'abus seraient rendus possibles par un pareil système, combien de vexations pourraient être exercées?

Et le citoyen ne pourrait-il pas revendiquer sa liberté de s'abstenir si bon lui semble? Il peut prétendre au droit de ne pas voter, et nous ne voyons pas que l'état puisse descendre au tor intérieur de l'homme pour lui dire qu'il n'a pas ce droit.

*Le Journal de Québec.*

**Les chevaliers du travail**

M. Keays, du *Canadian Workman*, de Montréal, a eu dernièrement une entrevue avec les membres du gouvernement fédéral au sujet d'un projet que viennent de concevoir les Chevaliers du Travail de la métropole commerciale. Il s'agit de demander de l'aide du gouvernement pour acheter, en dehors des limites de la cité de Montréal, une certaine étendue de terrains sur lesquels on se propose de construire cinq ou six cents résidences d'ouvriers.

M. Lépine, député de Montréal-Est, doit déposer, à la prochaine session, plusieurs projets de loi, dont l'un en faveur de la nomination d'un bureau d'arbitres pour régler tout différend qui peut surgir entre le travail et le capital. Tout en favorisant la politique de protection pour les manufactures, il insistera aussi pour que le travail soit protégé et s'occupera activement du travail des enfants et des femmes dans les fabriques.

On pense que les Chevaliers du Travail enverront des délégués à Ottawa pour surveiller la législation au nom de la chevalerie.

**St-Thomas.**

Monsieur A. L. Arnault, Ecclésiastique et Professeurs au Collège de Varennes, est, de ce moment, dans sa famille, retenu par la maladie.

Les travaux de l'Eglise avancent rapidement, la voûte sera probablement achevée pour la solennité de Noël.

Le Révd. M. Chicoine Curé de St-Thomas, toujours plein de zèle pour le bien-être de ses paroissiens vient de les doter d'une magnifique Bibliothèque.

Ainsi pendant les longues soirées d'hiver plus d'ennui à redouter, une lecture saine ayant le précieux avantage de chasser l'ennui, tout en se récréant et s'instruisant.

**NAISSANCES.**

A Lowell Mass, le 4 décembre, la dame de M. Joseph Mercure, un fils. Parrain et Marraine, M. Joseph Brunelle et sa dame.

A Joliette, le 11 décembre 1888, la dame de M. George Desaulniers, un fils.

**Nouvelles nominations.**

Le colonel Rhodes a accepté la candidature dans le comté de Mégantic et il se présente comme ministre de l'Agriculture. En ce cas, l'honorable M. Mercier prendra dit-on la présidence du Conseil.

M. Larochelle, député de Dorchester, est nommé comme conseiller législatif, pour remplacer l'honorable L. P. Pelletier, qui a résigné sa position de conseiller, pour la division de Lauzon. Ce dernier brigue les suffrages du comté de Dorchester.

Les dernières nouvelles reçues à l'archevêché de Mgr Fabre sont excellentes. Sa Grandeur est toujours à Rome et jouit d'une bonne santé. Il réside au nouveau Collège Canadien, rue des Quatre Fontaines, et restera probablement dans la Ville Eternelle jusqu'au mois de janvier. On ne croit pas qu'il soit de retour en Amérique avant le mois de février.

**LE COLLÈGE CANADIEN.**

Le 15 novembre dernier, Sa Sainteté Léon XIII a daigné accorder un audi-*o*ne particulière aux évêques canadiens présents à Rome, aux directeurs et élèves du Collège Canadien.

Mgr de Montréal, au nom de ses collègues dans l'épiscopat, s'adressant au Souverain Pontife, lui a exprimé leur bonheur de pouvoir offrir à Sa Sainteté, comme cadeau du jubilé sacerdotal, le collège canadien. C'est à la générosité des Messieurs de Saint-Sulpice de Montréal que ce Collège est dû. Sa Grandeur, en terminant sollicita de Léon XIII une bénédiction particulière pour le collège, les évêques et tout le Canada.

Sa Sainteté dit en réponse à Mgr de Montréal un important discours, disant en autres choses, que le collège Canadien était bien un cadeau joyeux et des plus précieux.

Le cardinal Simeoni ayant averti Léon XIII que le supérieur du Séminaire de Montréal était présent, Sa Sainteté appela auprès d'Elle M. Conn, le félicitant de la générosité de sa compagnie, de cette compagnie de St-Sulpice dont tous les évêques sont unanimes à louer l'enseignement.

Après quelques paroles émues de M. Conn et la bénédiction du Pape l'audience fut terminée.

**L'abus du tabac**

Un bon point à la société française contre l'abus du tabac.

Elle vient de prendre l'initiative de démarches tendant à obtenir une loi pour empêcher les enfants de fumer.

Elle s'appuie sur une série d'observations qui viennent d'être faites. En effet, sur trente-huit jeunes fumeurs, âgés de neuf à quinze ans qui ont fait l'objet de cette étude, on a reconnu que vingt-sept ressentent des maux et que douze, sérieusement atteints, avaient contracté le germe de graves maladies.

Il faut espérer que la société réussira à diminuer le nombre de ces jeunes fumeurs.

**Plan d'annexion**

D'après le *World* de New-York, un des points les plus saillants du plan d'annexion du Canada aux Etats Unis, est la division de notre pays en 27 Etats et Territoires; cette division abolit Québec comme Etat et crée Montréal. Si on y allait par la population et les revenus, ce serait assez correct; mais ignore-t-on que nous sommes quintessenciés dans Québec et que le Canadien ne peut guère plus vivre sans Québec que le Musulman sans la Mecque.

**Emeutes**

On vient d'apprendre par le dernier courrier apporté à San Francisco par le steamer *Panama* que de terribles émeutes ont eu lieu au Pérou. Au cours d'un soulèvement en faveur de Camacho, le chef du parti révolutionnaire, les troupes ont tiré sur la foule: 137 personnes, hommes, femmes ou enfants, ont été tués et une soixantaine d'autres ont été blessés. D'autre part les

liens du pays se livrent à toutes sortes d'attentats. Ainsi le curé de Moyaro a été lapidé, et sa vieille mère, ayant voulu intervenir dans la bagarre, a été tuée avec une de ses amies. Les trois cadavres ont été enveloppés dans des peaux et jetés à la rivière.

**Coupé en morceaux**

On a trouvé dans la rivière de Richland, près de Pulaski (Tennessee), le corps d'un nègre dépecé et renfermé dans deux sacs. L'état avancé de décomposition du cadavre indiquait qu'il était resté plusieurs semaines dans l'eau. Bien que la tête manquât et que l'assassin ait probablement fait disparaître dans l'espoir de cacher l'identité de sa victime, le défunt a été reconnu, à ses vêtements en lambeaux, pour un nommé Z. Dikson, qui avait mystérieusement disparu depuis plus d'un mois. Un autre nègre, du nom de Lastim Lancaster, soupçonné d'être l'auteur du crime, a été arrêté. Les charges les plus accablantes pèsent sur le prisonnier. On a trouvé, notamment, un couteau lui appartenant dans l'un des sacs renfermant les restes de la victime.

**Décès et Funérailles**

La famille de Monsieur Isidore Gravel, de St-Denis du Richelieu, est au comble de la douleur par la perte de l'aînée de leurs enfants Maria-Eliza Gravel, âgée de 18 ans. Cette jeune Demoiselle vient à peine de terminer son cours d'étude complet, dans la langue française, la langue anglaise, et dans la musique vocale et instrumentale, puis il plaît à Dieu de l'appeler à lui!!! Elle savait déjà tirer profit de son instruction pour dédommager ses bons parents des dépenses qu'elle leur avait coûtées...quel esprit prévoyant!!! mais la faulx meurtrière n'a pas eu pitié ni du jeune âge de l'enfant, ni du bel avenir qui s'ouvrait devant elle, ni du sacrifice si cruel des parents, elle l'a moissonnée le 3 décembre 1888, laissant, dans le deuil, ceux et celles qui la chérissaient avec droit. Le grand désir de la défunte, même depuis son bas âge, était d'embrasser la vie religieuse, mais les desseins de la Providence, en avaient décidé autrement. C'est la maladie de la consommation, dont elle était atteinte depuis près d'un an, qui l'a conduite au tombeau. En maladie, comme en santé, au sein de la famille, comme à son pensionnat, toujours, elle fut un ange de piété, de douceur, de charité, de résignation, et malgré son faible tempérament, toujours elle était pleine d'ardeur pour ses devoirs. Après une vie si courte, mais exemplaire, sans crainte, elle vit venir la mort, elle désirait s'en aller au séjour des élus, pour la fête de l'Immaculée Conception, le Maître divin qu'elle a servi avec fidélité, l'a exaucé!!! Des lettres assez fréquentes, venues d'un oncle éloigné (étudiant en théologie à Rome) l'encourageaient beaucoup à faire généreusement le sacrifice de sa vie; quelques jours avant sa mort, elle faisait répondre ce qui suit: "je suis sur le point de pouvoir remettre tout le bien qu'on me fait: au ciel! au ciel! je m'en vais."

Le couvent de St-Paul s'estime heureux de l'avoir eu, quatre ans, au milieu des ces élèves; elle fut toujours un modèle, et aussi une aide par les services qu'elle rendit par la musique vocale et instrumentale. Aussi, les religieuses et les élèves, ne l'oubliant jamais, feront monter, vers les cités éternelles, d'ardentes prières pour le repos de son âme.

Sa Grandeur Monseigneur E. Gravel, oncle de la défunte, dans une visite faite à la malade, disait aux parents en pleurs: "C'est une petite sainte, laissez la donc quitter la terre, elle est déjà mûre pour le ciel!!!"

Inutile de faire plus longuement l'éloge de la défunte, les quelques paroles du digne Evêque de Nicolet surpassent toute autre, que nous pourrions exprimer.

Les funérailles eurent lieu, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, le 6 au matin.

Qu'elle repose en paix et qu'elle prie pour nous!!! Un Abonn

**CONDOLEANCES.**

A une assemblée des membres du Barreau du District de Joliette, tenue le 10 Décembre courant, au Palais de Justice, sous la présidence de G. A. Champagne, Ecr. doyen des avocats de ce District, les résolutions suivantes furent adoptées, à l'occasion du décès de feu l'Hon. Benjamin Glovenski, Juge titulaire du District de Joliette.

Sur proposition de J. N. A. McConville, Ecr. secondé par A. Fontaine, Ecr. C. R., il est résolu : Que les membres du Barreau du District de Joliette ont appris avec un profond regret la mort inattendue de l'Hon. Juge Benjamin Glovenski, enlevée à la magistrature dans la vigueur de son âge et au début d'une carrière où ses talents et son zèle lui auraient permis de jouer un rôle très utile et brillant. Sur proposition de F. O. Dugas, Ecr. secondé par J. M. Tellier, Ecr., il est résolu :

Que les membres du Barreau du District de Joliette ressentent d'autant plus vivement la perte qu'ils viennent de faire par la mort du regretté Juge, que par ses éminentes qualités sociales, son excellent caractère et ses manières affables, il avait su se faire de ses confrères dans la profession et de ses collègues du Banc autant d'amis sincères et dévoués.

Sur proposition de J. Martel, Ecr. secondé par J. A. Renaud, Ecr., il est résolu :

Que copies des présentes résolutions soient transmises à la famille de l'Hon. défunt ainsi qu'aux journaux de Joliette et de Montréal.

G. A. CHAMPAGNE, Président.  
A. L. MANSOLAI, Secrétaire.  
Joliette, le 10 Décembre 1888.

**UN VOL ETRANGE**

Un charretier de la rue Fullum, nommé Benjamin Gaudreau, a été victime, la semaine dernière, d'un vol tel qu'il ne s'en est jamais com mis et qu'il ne s'en commettra peut-être jamais à Montréal. En même temps le pauvre homme a été le héros d'une aventure qui rappelle certains incidents qu'on trouve dans les contes des Arabes, dans les Mille et une nuits.

Gaudreau est garçon, âgé de 28 ans et vit avec sa mère et sa famille, rue Fullum, No. 242. Mardi de la semaine dernière, on célébrait le mariage d'un de ses frères. Le soir la noce avait réuni à la maison une foule joyeuse et pleine d'entrain. On dansait, on chantait, on dansait ; les notes harmonieuses et cadencées de l'instrument de Paganini faisaient frémir la brillante cohue des jeunes et belles et de leurs galants cavaliers.

Vers une heure après minuit, Benjamin Gaudreau sortit dans la cour pour humer quelques bouffées d'air pur et frais. Dans cette cour se trouvait une charrette à lui, démontée pour l'hiver, les roues appuyées sur une clôture, la boîte à côté et recouverte d'une grande toile cirée destinée à la préserver contre la neige et la pluie. Gaudreau constata avec surprise la disparition d'une de ses roues toutes neuves.

"Des voleurs ont pénétré ici, pensa-t-il : ils reviendront sans doute pour voler l'autre roue, car ils n'ont pu avoir l'intention de ne m'en voler qu'une seule. Il faut les pincer." Aussitôt il soulève la toile qui recouvrait la boîte de sa charrette dans laquelle il se glissa, ayant soin de remettre la toile telle qu'elle était auparavant.

Il attendit longtemps : les voleurs ne reparurent pas ; rompu par la fatigue, la tête un peu lourde de vapeurs, le sommeil s'empara de lui et il s'endormit profondément dans sa charrette.

Les voleurs revinrent, en effet, ils emportèrent la seconde roue sans se douter que le propriétaire dormait à deux pas d'eux. Mais leur intention était de voler la charrette toute entière. Ils firent donc un troisième voyage ; soulevèrent la boîte et son hôte, qu'ils emportèrent, sans prendre le temps de déranger la toile cirée. Ils marchèrent ainsi, avec leur fardeau, près d'un arpent à travers un terrain vague. Tout-à-coup un des voleurs glissa et faillit lâcher prise.

La secousse imprimée par ce faux pas tira brusquement de son sommeil le jeune Gaudreau. Les voleurs, interdits, sentirent le corps de voiture vaciller dans leurs mains la toile se souleva et ils virent avec stupeur émerger la tête d'un homme encore endormi, se frottant les yeux.

On pense bien qu'ils ne perdirent pas de temps à demander compte à Gaudreau de sa présence dans sa voiture, et quand ce dernier, bien éveillé, se rendit compte de la situation, il vit deux hommes qui fuyaient à toutes jambes, mais ne put les reconnaître. En entrant chez lui, il ne trouva que quelques noceurs attardés il était trois heures du matin. Le lendemain, il fut reprendre le corps de sa voiture. Il n'en a pas encore retrouvé les roues ; mais il croit avoir trouvé les voleurs et se prépare à demander leur arrestation.

**Jacobs au pénitencier**

Une personne qui a visité le pénitencier de Saint Vincent de Paul dit que l'Indien Jacobs ne vivra pas assez longtemps pour apprendre la décision de la Cour Suprême sur la validité de sa condamnation. L'incarcération a produit sur sa constitution des ravages tels qu'il devra succomber avant une couple de mois. Sa figure est tuméfiée et marquée par de larges blaques accusant une décomposition rapide de ses chairs. Comme la chose a été souvent constatée l'incarcération est fatale aux Indiens.

**Echos de Joliette.**

**Religieux.** — La retraite annoncée dans notre dernier numéro, pour les dames et demoiselles, est commencée mercredi matin. Cette retraite est prêchée par les Révds. Père Lacasse et Marsan O. M. J. Les exercices sont bien suivis.

**Voici Noël et le jour de l'an.** — N'oubliez pas, mesdames et messieurs, que M. Albert Gervais, marchand, possède le plus grand assortiment de marchandises de fantaisies de cette ville. Les prix sont tellement réduits, que l'acheteur, tout en choisissant un objet à son goût, le paiera réellement bon marché. La devise de ce magasin est : Petit profit grand débit. Dites-le à vos amis.

**Avis.** — M. St-Jean, vétérinaire de St-Alexis informe les cultivateurs qu'il sera à Joliette tous les samedis ou ceux qui auront besoin de ses services pourront le trouver à l'Hôtel Chevalier.

**Naissance.** — En cette ville le 7 décembre dernier la dame de M. Camille Labrèche marchand une fille.

**Parrain et Marraine M. et Mme. D. A. Desjardis.**

**Décédée.** — En cette ville, le 11 décembre dernier est décédée dame Urgele Belair, née Sophie Desrochers, après une longue maladie de trois ans.

**En femme chrétienne** qu'elle était elle a vu, sans appréhension, arriver l'heure de sa mort, qui était pour elle, la récompense de ses souffrances si patiemment endurées.

Elle était âgée de 43 ans.

**Erreur.** — Nous nous faisons, un devoir de rectifier, l'erreur qui a été involontairement, en ce qui concerne la date de la réunion annuelle des membres de la société d'agriculture du Comté de Joliette. La date fixée est mercredi le 19 décembre au lieu du 18. Avis aux intéressés.

**Ste-Mélanie.** — M. Joseph Hatin, barbier-coiffeur, est établi en cette paroisse, depuis quelque temps. C'est le premier barbier qu'il y a dans cette localité.

**Espérons** qu'il sera encouragé.

**Au public.** — M. Gilbert Lafortune vient de recevoir un nouveau char de pommes bien peu endommagées, de toutes les sortes, qu'il vendra au prix qu'il les a payées, à très bon marché. M. Lafortune profite de l'occasion pour annoncer au public qu'il vient aussi de recevoir 200 gallons de vins canadiens qu'il vendra à très bon marché. Bière de Toronto, qualité extra, pour le prix de 33 cts le gallon par barils assortis, grands et petits. Dites-le à vos amis et allez le voir.

**Une visite.** — Mercredi dernier, nous avons eu l'avantage de visiter la manufacture de M. L. Z. Magnan, de cette ville.

Nous avons été surpris de constater que cette manufacture peut, et avec succès rivaliser avec celles des grands centres de notre Province.

Nul doute que le public saura encourager ce monsieur de son esprit d'entreprise, et fera à cette manufacture, les achats traditionnels et nécessaires à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an.

**N. B.** — Biscuits et sucreries à des prix défiant toute concurrence.

Les marchands qui encourageront M. L. Z. Magnan, recevront de ce dernier un libéral escompte. Une visite est respectueusement sollicitée.

**Pour les Fêtes.** — M. Ed. Migué, marchand de Joliette, vient de recevoir, plusieurs centaines de barils de belles pommes de toutes les sortes : Spys, Baldwins, Russets, Grinnings et des fameuses du Canada. Le tout de premier choix. Toutes ces pommes sont garanties et pourront facilement se conserver. Le tout à prix réduits. — **UNE SPÉCIALITÉ :** M. Ed. Migué vient de prendre une agence en coutellerie *Silver Plated* consistant en cuillères assorties, couteaux, fourchettes, etc., en *Albaloid* garantie et d'un fini supérieur. Dans l'usage de cette marchandise il n'y aura plus de perte de temps, pour conserver le lustre de ces articles, ainsi par ces objets, plus besoin de brique, ni de frottage, il suffit de les entretenir proprement pour les conserver en bon ordre.

Cette marchandise est en usage dans tous les grands hôtels et tous en sont très satisfaits. M. Ed. Migué vend cette coutellerie si bon marché, que tous peuvent s'en procurer avec avantage.

Tous les ordres reçus par la voie du téléphone recevront une prompt attention.

**Cour de Circuit.** — Le terme de la Cour de Circuit, s'est ouvert lundi sous la présidence de Son Honneur le Juge Mathieu.

**Pour les fêtes.** — Le Numéro qu'a publié le journal *Le Star* à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, est maintenant en vente au magasin de M. Albert Gervais.

Le prix est à la portée de toutes les bourses, si l'on considère que cet écrit est un véritable bouquet de littérature.

Prix : 40 cents.

**N. B.** Hâtez-vous si vous voulez l'avoir en votre possession.

**Heureuse découverte.** — Une mine d'or, située à Ste-Émilie de l'Énergie étant la propriété de plusieurs citoyens importants de cette ville, ayant été analysée à Boston Mass. E. U., a démontré qu'il y avait dans cette composition des avantages exceptionnels, l'analyse tout récemment reçue, donne le résultat suivant : \$430 00 de la tonne. On rapporte qu'il a été offert \$4 000 pour une part, à un des actionnaires.

**Soirée.** — Il y aura le 28 décembre prochain une séance dramatique et musicale à l'École Industrielle de cette ville. L'admission sera de 25 cts. et 40 cts pour les sièges réservés. Nul doute qu'il y aura foule.

**Echappé belle.** — Mardi après midi, deux enfants ont failli se faire tuer, près du nouveau bureau de poste en construction. Ces jeunes enfants étaient à regarder des morceaux de bois qu'on était à monter à un étage supérieur, lorsque tout à coup le bois ceda au balancement et tomba tout près d'eux. Inutile de dire qu'ils prirent chacun leurs jambes en se promettant de ne plus retourner dans des places où ils n'avaient point d'affaires.

**Pour les fêtes.** — A des conditions tout à fait avantageuses M. Albert Gervais, vient d'acheter et de recevoir son assortiment de Cartes pour les fêtes de Noël et du jour de l'an.

Vu son assortiment considérable M. Albert Gervais pourra vendre ces cartes à des prix défiant toute concurrence.

Une visite est respectueusement sollicitée convaincu qu'en voyant les articles l'on ne pourra s'empêcher de s'en procurer.

Hâtez-vous pour avoir le choix.

Le congrès américain a voté \$250,000 pour l'exposition des produits des États-Unis à Paris en 1889.

**SUICIDE.**

Une respectable famille de St-Roch, a été plongée dans la douleur, vendredi dernier, par le suicide d'un de ses membres. Mme Soulligny était en promenade depuis quelques jours chez son gendre M. Au mond, résidant au Ruisseau des Anges. Durant l'après-midi de vendredi Mme Soulligny demanda la permission de monter au grenier y récrire son chapelet. Voyant qu'elle tardait à descendre quelqu'un de la famille se rendit au grenier et trouva la malheureuse femme pendue à un soliveau et morte depuis quelques minutes. La défunte était âgée de 45 ans et souffrait depuis quelques mois d'attaques de folie. Il y a à peine quelques jours elle avait tenté de se couper le cou, mais quelqu'un de la famille était arrivé à temps pour arrêter son criminel dessein.

**A VENDRE.**

Un emplacement, situé au village de Ste-Béatrix, de la contenance de 2 arpents en superficie, bâti de maison, grange, écurie, hangar et autres dépendances, le tout en bon ordre. De plus une boutique de forge de bonne dimension, est construite sur le dit emplacement et est dans un état parfait.

Pour les conditions qui sont des plus avantageuses.

S'adresser à

DENIS RIOPEL, Forgeron  
Ste-Béatrix.

**AVIS**

AVIS est par le présent donné que la réunion annuelle des membres de la société d'agriculture du comté de Joliette aura lieu à Joliette mercredi le 19 décembre 1888 au bureau d'Enregistrement. Pour l'élection des directeurs.

Par ordre

EDOUARD GUILBAULT.

P. S. A. C. J.

**Fieri Facias de Bonis et de Terris.**

Cour Supérieure.

Joliette, à savoir : } GUSTAVE R. FABRE, demandeur; contre DOMINIQUE SAUMUR, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village St-Lin (maintenant ville des Laurentides), connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Lin sous le numéro mille vingt-quatre (1024).

Pour être vendu à la porte de l'Église de la paroisse de St-Lin le VINGT HUITIÈME jour de DÉCEMBRE prochain à ONZE heures de l'avant-midi.

BUREAU DU SHERIFF.

Joliette, 10 Déc. 1888.

A. M. RIVARD,  
Shérif

**Les sessions**

Le monde politique va être activement occupé tout l'hiver. La session la plus importante a commencé de janvier et celle d'Ottawa à la fin. Il y a lieu de croire que ces deux sessions seront relativement paisibles. A Québec, nous ne voyons pas que le gouvernement ait de nouveaux projets à soumettre.

L'opposition, de son côté, surveillera, sans doute, attentivement la ligne de conduite du ministère demandant raison de tout ce qui aura été fait.

A Ottawa, parmi les discussions les plus vives seront, sans doute, celles qui auront pour objets la question du Manitoba qui va revenir sous la forme qu'elle a actuellement devant la Cour Suprême. Nous souhaitons que ce conflit soit définitivement réglé.

Il n'y a pas lieu de croire que le Parlement fédéral s'occupera cette année de la question des pêcheries. Il va attendre que le nouveau président soit entré en charge pour voir ce qu'il y aura à faire.

L'oppositon amènera de nouveau le principal article de son programme, la réciprocité illimitée, mais comme ce sujet a déjà été longuement discuté, l'année dernière, elle ne devra pas occuper, cette année, la Chambre aussi longtemps.

Il est une question qui, nous l'espérons, sera traitée sérieusement et enfin résolue : celle d'une ligne océanique de première classe.

Le journal de Québec.

**Tremblement de terre**

Le professeur Wiggins dit qu'il est d'opinion que le tremblement de terre qui vient de visiter la Californie, s'en vient vers l'est par l'Amérique du Nord, et qu'il secouera la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre dans le mois de février prochain. Le prophète dit dans sa prédiction que l'automne actuel sera remarquablement froid et nuageux, elle est déjà accomplie, puisque le mois d'octobre, d'après les rapports du bureau de Toronto, a été le plus froid que nous ayons eu depuis douze ans.

**Vins Français !**

**J. S. AYBRAM,**  
FABRICANT,  
Rue ST-LOUIS,  
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE, VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix. Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1888, No 13—1 an

**E. MIGUE,**

Marchand en Gros de VINS FRANÇAIS. — Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc. des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE. — Oporto, Taragona, Chery, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS. — Si bien appréciés du public.

EAU DE VIE. — (Brandy) Hennessy, Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER. — En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE. — En entrepôt (Bonded ware House) peut être vendus en transfert ou droit payer.

BIÈRE ET PORTER. — Des MM. Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

**M. E. MIGUE.**

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Jomme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

Farines Fortes, Provisions, Card, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc. COIN DES RUES

De Lanaudière & St-Pierre, JOLIETTE, P. Q.

**AVIS PUBLIC**

Avis est par le présent donné par (The Chariemagne & Lac-Ouareau Company) que cette Compagnie a, ce vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, déposé au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Puissance et au Bureau du Registrateur du Comté de l'Assomption un plan des quais et caisses de sûreté possédés actuellement par la dite Compagnie et construits sur la rivière l'Assomption, à la tête de l'île appelée "petite île vis-à-vis leurs moulins, à l'embouchure de la dite rivière et qu'après un mois du présent avis de dépôt, la dite Compagnie s'adressera au gouverneur en conseil pour l'approbation et l'existence de tels quais et caisses d'épargne de sûreté.

Montreal, 28 Nov 1888.

R. REFORT,

Président de (The Chariemagne & Lac-Ouareau Lumber Company.)

No. 14. 7 Dec. 88.

**PILULES ANTIBILIEUSES**



**Du Dr NEY**

Remède par excellence, contre les Affections Biliaires : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont PUREMENT VÉGÉTALES et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés.

Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercureux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.  
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaires du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement  
Votre tout dévoué  
DR D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliaires sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIÉTAIRE :  
**Louis Robitaille,**  
PHARMACIEN-CHIMISTE  
**Joliette, P. Q.**

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

**Un roi dans la débène**

Le roi Milan, qui n'a plus le son et dont le crédit est épuisé, avait imaginé, pour remplir sa cassette, d'établir des tables publiques de jeu à Belgrade, mais le empereurs de Russie et d'Autriche sont intervenus pour le forcer de renoncer à ce projet, ne voulant pas que les nobles de leurs royaumes aillent se déprimer au profit du roi Milan aux tables de roulette ou de rouge et noire

**La chambre et le lit du malade**

La chambre la meilleure pour un malade sera celle qui recevra le plus de lumière et dont l'exposition au midi, excepté pour les pays chauds, permettra de laisser pénétrer le soleil. "Où le soleil n'entre pas, le médecin entre souvent." Si ce proverbe italien est vrai en ce qui concerne les personnes valides, à plus forte raison doit-il être juste pour les malades.

La température de la chambre de devra jamais dépasser 17° : la garde-malade réglera donc le chauffage de manière à conserver une chaleur inférieure à ce chiffre, mais ne s'abaissant pas au-dessous de 14°. Comme guide, un thermomètre accroché au mur sera indispensable.

L'air de la chambre, quelle que soit la maladie, devra être renouvelé matin et soir, même en hiver ; pendant les chaleurs de l'été, la fenêtre pourra rester ouverte si l'on a la précaution d'éviter tout courant d'air qui pourrait être nuisible au malade.

Le lit, en fer de préférence, et muni d'un sommier et d'un matelas de crin sera dépourvu de rideaux, ces objets de luxe ayant le grand défaut de retenir l'air vicié et les émanations malsaines qui parfois s'échappent du lit. On ne sera pas tenté, ces rideaux manquant, d'enfermer, comme on le fait trop souvent, le malade au milieu du foyer même d'infection à l'influence néfaste duquel on doit le soustraire, sous prétexte de protéger ses yeux contre la lumière trop vive d'une lampe ou du soleil. Un écran, toujours facile à improviser à l'aide d'un carton, d'une serviette ou d'un morceau d'étoffe, suffira, s'il s'agit d'une lumière que l'on ne puisse déplacer ; les volets et les rideaux, dont seront munies les fenêtres, protégeront contre la lumière du dehors.

A moins de contre indication de la part du médecin, le lit d'un malade doit, si la chose est possible, être fait tous les jours, secoué et aéré.

Pendant ce temps, le malade est déposé sur un autre lit, s'il ne peut rester levé ou assis sur un fauteuil. Jamais les vases destinés à recueillir les urines ou les déjections ne doivent séjourner dans la chambre ; ils doivent être, chaque fois qu'ils ont servi, nettoyés avec soin, et ne jamais être imprudemment placés sous le lit ou dans une table de nuit, qui deviendrait rapidement un foyer d'infection.

La toilette du malade, le changement du linge de corps ou des draps de lit seront exécutés le plus souvent possible, lorsque le médecin ne jugera pas qu'il ne peut être ainsi fait, pour des motifs que souvent lui seul pourra apprécier.

Enfin, les pansements seront fidèlement exécutés aux heures prescrites ; ils devront coïncider avec le moment choisi pour la toilette, mais ne jamais avoir lieu au moment du renouvellement de l'air dans la chambre, celui-ci devant précéder ou suivre, selon la nature de la maladie.

(Le petit Médecin.)

**AVIS**

AVIS est par le présent donné que la réunion annuelle des membres de la société d'agriculture du comté de Joliette aura lieu à Joliette le 18 décembre 1888 au bureau d'Enregistrement. Pour l'élection des directeurs.

Par ordre  
EDOUARD GUILBAULT.  
P. S. A. C. J.

**AVIS.**

Le soussigné donne avis qu'il a transporté son bureau dans le bureau de MM Dugas & Marsolais, avocats, de Joliette, et que l'on pourra s'adresser à M. Marsolais, son adjoint, pour toutes affaires concernant le Revenu de la Province, pour ce District.

Joliette, 23 Novembre 1888.  
M. CRÉPEAU,  
Perc. Rev. Prov.

Abonnez-vous à l'Etoile du Nord, seulement 50cts. par année.

**Poudre Déplicative**



**DE VINK POUR LES CHEVAUX.**

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulue ou autres substances de peu de valeur.

La POUDRE DÉPURATIVE DE VINK, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bertiaux. Sous son influence, l'appétit perd promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épidémique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires ; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,  
J'ai employé la POUDRE DÉPURATIVE DE VINK contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me soustris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIME RIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

**Louis Robitaille,**  
PHARMACIEN-CHIMISTE,

**JOLIETTE, P. Q.**

Prix ; seulement 25 Centins le paquet.

**G. A. CHAMPAGNE,**  
AVOCAT,

Admis au barreau, Nov. 1858  
BUREAU ET RESIDENCE :  
RUE MANSEAU.  
JOLIETTE.

**Olaus Thérien, M. P.**  
AVOCAT | ADVOCATE,

**Ste-Julienne,**  
Comté de Montcalm, P. Q.

**J. & W. REID,**

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

**Papeterie de Lorette**

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapin. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

**Au public voyageur !!!**

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie. La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau, Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr. JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances sur le feu et la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

**M. AUGUSTE GOULET,**  
SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesce à Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures. Il en tient de toutes les sortes, de toutes les quantités et de toutes les formes.

Prix suivant la valeur.  
M. A. Goulet, continuera sa boutique de seller et tiendra en vente toutes sortes de harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en quantités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

M. Goulet aura toujours en mains un assortiment considérable de bois de chauffage qui vendra à bon marché.

9, Mai 1888 1 an.

**M. P. E. Beaupré,**

Entrepreneur-Menuisier,  
Rue Notre-Dame,  
JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un goût supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

**N. I. Charland,**

TAILLEUR,

**DE JOLIETTE,**

Vient de faire l'acquisition d'un nouvel instrument pour fabriquer toutes sortes de boutons pour habits d'hommes pour convenir aux habillements que l'on porte, et cela de toutes grandeurs. De plus, M. Charland annonce aux Dames qu'il en fabriquera spécialement pour les vêtements de femmes et enfants.

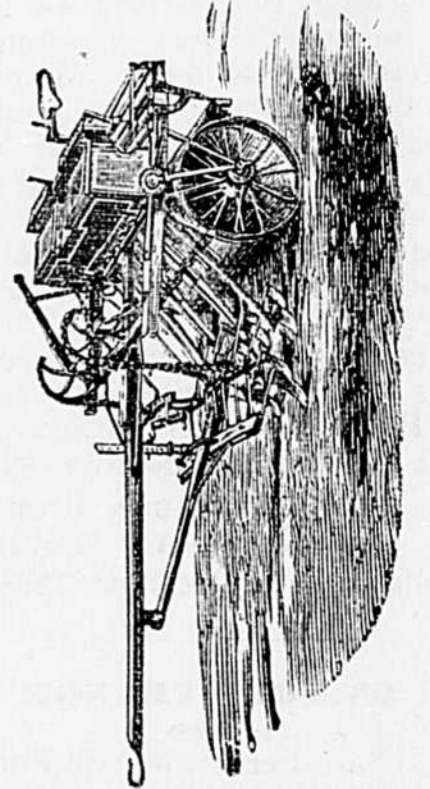
Donc plus d'inquiétude pour se procurer des boutons pour convenir à vos habits.

Allez tout droit voir

**N. I. CHARLAND,**  
RUE ST-PAUL, JOLIETTE.

No 148 Nov. 3m

**Rouleaux semant la graine de mil.**



Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour déboucher le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour scier le bois de chauffage avec soie ronde, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à moudre, comme par le passé. Une visite est très avantageusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,

**S. VESSOT & CIE.**

Manufacturiers,

Joliette, P. Q.

**L. Z. MAGNAN**

MANUFACTURIER DE

**BISCUITS DE JOLIETTE**

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner plaine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

**BISCUITS DE TOUTES SORTES** qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands l'importure qu'elle quantité de tabac manufacturé de la

**MANUFACTURE DE JOLIETTE,** ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

**L. Z. MAGNAN,**  
JOLIETTE, P. Q.

20, 9, 14-12m